

C ommuniqué DE PRESSE

Paris, le 4 avril 2019

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CASSE LA LOI « ANTI CASSEURS »

ALLIANCE Police Nationale prend acte de la décision du conseil constitutionnel sur la loi « anti casseurs ».

ALLIANCE Police Nationale était convaincu que cette nouvelle loi pouvait permettre de lutter efficacement contre les violences commises à chaque manifestation, et surtout d'assurer aux personnes pacifiques de pouvoir manifester en toute sécurité et sérénité.

ALLIANCE Police Nationale regrettait déjà que l'infraction « d'interdiction de manifester » dont la contravention a été augmentée à 135 euros, n'ait pas été qualifiée de « délit », bien plus dissuasif.

ALLIANCE Police Nationale déplore que le conseil des « sages » ait cassé la loi « anti casseur » en censurant une de ses mesures phares.

En effet, l'interdiction de manifestation est pour **ALLIANCE Police Nationale**, un outil essentiel à la prévention des troubles à l'ordre public, ainsi qu'à la « neutralisation » des casseurs.

ALLIANCE Police Nationale regrette cette décision qui obère le travail des forces de l'ordre dans leurs missions de maintien de l'ordre public

ALLIANCE Police Nationale salue et rend hommage une fois encore aux femmes et aux hommes des forces de sécurité qui malgré tout, par leur engagement au quotidien assurent la protection des citoyens et garantissent la paix dans notre démocratie.